



Séparation jardin entre propriétaire et locataire

Par **jullionc**, le **23/03/2019** à **21:33**

Bonjour,
Nous sommes propriétaires d'une maison dans un lotissement et nous avons mis des palissades devant le grillage de notre voisin (qui lui est locataire) qui sépare notre jardin . celui- ci vient de retirer son grillage du coup suite a une petite tempête nos palissades tiennent beaucoup moins bien sans le grillage.
Avons nous le droit de lui demander de remettre son grillage ?
Merci.

Par **Lag0**, le **24/03/2019** à **09:28**

Bonjour,
A qui appartient ce grillage ?
Si mitoyen, le voisin ne pouvait pas le retirer sans votre accord.
S'il lui appartient, il fait ce qu'il veut et vous ne pouvez pas appuyer vos palissades sur son grillage.
S'il vous appartient, il ne pouvait pas y toucher...

Par **morobar**, le **24/03/2019** à **09:32**

Bonjour,
Certainement, et de ne pas faire de la cuisine au beurre ni de la viande le vendredi.
Votre palissade n'est pas installée régulièrement puisqu'en appui sur la clôture du voisin ce qui vous est interdit.
Votre clôture doit tenir toute seule et votre voisin peut mettre du grillage en or massif si cela lui chante, ou pas de grillage du tout.
De toutes façons ce n'est pas avec le locataire qu'il faut discuter, mais avec le propriétaire des lieux.
Quitte à envisager d'installer une clôture en mitoyenneté et donc à frais partagés.

Par **jullionc**, le **24/03/2019** à **10:47**

Le but de nos palissades est simplement d'avoir un peu plus d'intimité au niveau du jardin sachant qu'en lotissement c'est compliqué... le locataire loue a une société HLM. Sachant qu'ils ont des enfant en bas âge et que les ballons tapent dans nos palissades, le grillage amortirait les chocs. Nous n'avons pas mis nos palissades à la place du grillage mais bien sur notre terrain.rnrnMerci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **25/03/2019** à **08:06**

Bonjour,rnVotre clôture et vos palisses doivent tenir toutes seules.rnEn tout état de cause c'est avec le propriétaire qu'il faut discuter et non son locataire.